

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 avril 2026

Membres présents : Maryse GRENAT, Gilles GRENAT, Hélène FÉNOL, Jérôme HAUTEVILLE, Pauline BEIGNON, Roger MERCIER, Marie CULLAZ, Thierry VUATTOUX, Anne RIGA, Christelle FLEURY, Vincent REQUET

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026

Vote : unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance : Marie Cullaz

Vote : unanimité

Madame Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour dans

Affaires financières : Avenant pour modification du siège social de l'entreprise Martel

Travaux spéciaux

Affaires générales : désignation des correspondants « défense », « sécurité routière » et « incendie et secours »

Vote : unanimité

III- Affaires financières

1- Bail commercial avec Fabrice Dannel pour l'exploitation de l'auberge communale « Le Bois du Cornet »

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'auberge communale « Le Bois du Cornet » est actuellement exploitée par Fabrice Dannel. Le contrat arrivant à échéance le 4 mai 2026, elle propose d'établir à compter du 5 mai 2026, un bail commercial.

Elle propose de louer à bail commercial, l'auberge communale « Le Bois du Cornet » pour une durée de 9 ans, à compter du 5 mai 2026

Le loyer mensuel est fixé à 450 € HT par mois. Il sera révisé chaque année selon la formule de révision mentionnée dans le bail. Elle propose que la commune prenne en charge les frais d'acte du bail.

Vote : unanimité

2- Demande de subvention au département dans le cadre des amendes de police

Afin d'assurer la sécurité dans la traversée du village, Gilles GRENAT, adjoint aux travaux présente le projet qui concerne :

- le hameau du Cruet où seront effectués des marquages au sol afin de limiter la vitesse à 30 km/h

- le chef-lieu où seront matérialisées des places de parking le long de la départementale et la pose définitive d'une chicane.

Le total des travaux s'élève à 11 872,40 €.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention de 5936,20 €, au département au titre des amendes de police.

Vote : unanimité

3- Demande de subvention complémentaire au département dans le cadre du Contrat
Départemental d'Avenir et de Solidarité

Monsieur l'adjoint aux travaux rappelle le projet de renouvellement des conduites de distribution d'eau potable des hameaux des Mouilles, de la Chavanette et du Frenay pour un montant total de 539 665,84 € HT.

Il rappelle les subventions déjà obtenues :

COUT DES TRAVAUX AEP+MO		539 665,84 €
FDS EAU ASSAINISSEMENT DEPT	24%	130 767,00 €
DETR 2025	29%	156 930,00 €
DEMANDE SPECIFIQUE DEPT	27%	144 035,67 €
COMMUNE	20%	107 933,17 €
TOTAL	100%	539 665,84 €

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention de 144 035,67 € au département dans le cadre du CDAS.

Vote : unanimité

4- Avenant pour modification du siège social de l'entreprise Martel Travaux Spéciaux Suite au changement d'adresse du siège social et du SIRET de l'entreprise Martel Travaux Spéciaux, Madame le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant.

Vote : unanimité

IV- Affaires générales

1- Règlement du restaurant scolaire et du périscolaire et charte du mieux vivre et du respect mutuel

Madame l'adjointe, en charge du scolaire et du périscolaire, présente la nouvelle charte du mieux vivre et du respect mutuel du restaurant scolaire et propose des modifications au règlement du restaurant scolaire et du périscolaire pour l'année 2026-2027 comme suit :

Remplacer « Tout ce qui a trait au service de la restauration scolaire, y compris les éventuels problèmes liés au personnel de service, doit se régler uniquement avec Madame Le Maire qui en est responsable » par « Tout ce qui a trait au service de la restauration scolaire, y compris les éventuels problèmes liés au personnel de service, doit se régler uniquement avec Madame Le Maire ou son adjointe chargée du restaurant scolaire »

Article Annulation : retrait de la mention « motif valable et justifié » en cas d'annulation

Article Aspect médical : retrait de la mention « ou tous autres établissements »

Vote : unanimité

2- Référent déontologie

Le référent déontologue de l' élu local est un interlocuteur extérieur et indépendant, mis à la disposition des élus pour les accompagner dans l'exercice de leur mandat sur les questions éthiques. Son rôle est avant tout préventif et consultatif. Il peut être saisi individuellement par un élu qui s'interroge sur une situation susceptible de créer un doute quant à son impartialité : liens personnels ou professionnels avec un dossier, participation à une délibération, cumul de fonctions ou toute situation pouvant créer une interférence entre intérêts publics et privés. Le

réfèrent apporte un éclairage objectif et confidentiel. Il aide l'élu à analyser les risques, à apprécier la conduite à tenir (mise en retrait sur un dossier, abstention lors d'un vote, transparence, déclaration d'intérêts, etc.) et à sécuriser sa décision. Il ne prend pas la décision à la place de l'élu et ne dispose d'aucun pouvoir disciplinaire ; il formule des conseils destinés à prévenir les difficultés juridiques, médiatiques ou réputationnelles. En offrant un espace d'échange neutre et sécurisé en amont des décisions sensibles, le réfèrent déontologue contribue ainsi à prévenir les conflits d'intérêts et à renforcer la confiance dans l'action publique locale. Madame Le Maire propose de retenir Jean-Olivier VIOU qui a été procureur pendant plusieurs décennies dans différents tribunaux. Le coût de son intervention est fixé à 80 € TTC par dossier traité.

Vote : unanimité

3- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire rappelle que la loi du 1er août 2016 confie la décision d'inscription et de radiation sur les listes électorales au maire et crée une commission de contrôle en charge de l'examen des recours administratifs. Elle doit s'assurer de la régularité de la liste électorale. Les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet pour 3 ans, et après chaque renouvellement du conseil municipal.

La commission est composée d'un conseil municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire.

La commission de contrôle est composée :

- D'un conseiller municipal
- D'un délégué de l'administration et d'un suppléant désigné par le préfet ;
- D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire et un suppléant

Conseiller municipal : Pauline BEIGNON

Suppléant : Anne RIGA

Délégué administration : Jean-Claude DEBUS

Suppléant : Brice REQUET

Délégué tribunal : Ludivine HAUTEVILLE

Suppléant : Virgile REQUET

Vote : unanimité

4- Désignation des membres de la commission de contrôle des impôts directs

Missions : place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi, à la suite des récentes élections, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission. Cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le conseil municipal dresse une liste de contribuables en nombre double et la soumettra à la direction générale des finances publiques qui désigne les commissaires.

COMMISSAIRES TITULAIRES

MICHAUD Roselyne
BRELAT Jean-Marc
MERCIER Serge
BOUSDER Adriane
GRENAT Eric
ORTEGA Jean-Charles
OUDART Jean-Louis
SOUCHET Sabine
ANCEY Karen
CULLAZ Louis
REQUET Patrick
VIGNOCCHI Laetitia

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

CHEVALLET Pascal
GRENAT Delphine
MERCIER Thomas
REQUET Virgile
DEBUS Jean-Claude
HAUTEVILLE Ludivine
GALLAY Nicole
REQUET Paul
GRENAT Benjamin
CULLAZ Camille
REQUET Morgane
GALLAY Stéphanie

Vote : unanimité

- 5- Désignation des correspondants « défense », « sécurité routière » et « incendie et secours »

A la suite des élections municipales, chaque commune doit désigner :

- Un correspondant « défense » : REQUET Vincent

Vote : unanimité

- Un correspondant « sécurité routière » : VUATTOUX Thierry

Vote : unanimité

- Un correspondant « incendie et secours » : HAUTEVILLE Jérôme

Vote : unanimité

- 6- Madame Hélène Fénol fait un compte-rendu de l'assemblée générale de l'association de sauvegarde du patrimoine du 11 avril 2026 et présente les perspectives pour la commune

V- Questions diverses

Aucune question diverse.

Rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10.

Le maire
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance
Marie CULLAZ

